

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

Écoles nationales



par

le R. P. Louis C. de LÉRY, S. J.



Septembre 1944

N° 368

Direction :
1961, RUE RACHEL EST

MONTREAL

Administration :
4260, RUE DE BORDEAUX

Prix : 15 sous

Tous droits réservés

HN
31
E34
v. 368
1944

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition, 1913) . . . Arthur Saint-Pierre
15. *L'Encyclytque « Rerum notarum »* . . . S. S. Léon XIII
- 18-19. *Contre l'alcool* . . . Dr Joseph Gauvreau
- 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam* . . . Abbé Gouin, P. S. S.
30. *L'Utopie socialiste — I* . . . XXX
33. *Les Ecoles maternelles* . . . R. P. Daly, C. S. R.
40. *Les Syndicats socialistes et neutres* . . . R. P. Trudeau, O. P.
46. *A propos d'immunités* . . . R. P. Gonthier, O. P.
51. *Les Avantages de l'agriculture* . . . R. P. Alexandre Dugré, S. J.
- 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur* . . . Abbé Gouin, P. S. S.
55. *Le Comptoir coopératif* . . . Anatole Vanier
59. *Le Clergé et les œuvres sociales* . . . R. P. Archambault, S. J.
- 62-63-64. *Vers les terres neuves* . . . R. P. Alexandre Dugré, S. J.
76. *Nos errements agricoles* . . . R. P. Edgar Colclough, S. J.
86. *Le Problème social et sa solution* . . . Abbé Edmour Hébert
87. *Les Semaines sociales* . . . E. S. P.
- 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme* . . . Alfred Charpentier
91. *L'Action sociale* . . . Antonio Perrault
- 92-93. *La Grève et l'enseignement catholique* . . . R. P. Villeneuve, O. M. I.
94. *Programme d'action sociale* . . . Ed. Montpetit
96. *L'Organisation professionnelle* . . . Mgr L.-A. Pléquet
97. *Syndicats patronaux* . . . Abbé Emile Cloutier
100. *La Salaire* . . . Abbé Edmour Hébert
102. *La Question des chemins de fer* . . . XXX
103. *Les Caisses Desjardins, œuvre sociale* . . . Wilfrid Guérin
105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada* . . . E. S. P.
106. *Réformes scolaires* . . . E. S. P.
107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie* . . . Mgr Eugène Lapointe
110. *La Société catholique de Protection* . . . E. S. P.
111. *Le Problème des narcoliques au Canada* . . . Olivier Carignan.
112. *Le Charbon au Canada* . . . Paul Chartier, S. J.
- 113-114. *Le Nord qui s'ouvre* . . . R. P. Al. Dugré, S. J.
115. *Les Trois Etapes de la question ouvrière* . . . Abbé Edmour Hébert
- 116-117. *Dans les chantiers* . . . R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
118. *La Mortalité infantile* . . . Dr Joseph Gauvreau
- 120-121. *Le Chômage* . . . Gérard Tremblay
122. *L'Eucharistie et la question sociale* . . . R. P. Léo Boismentu, S. S. S.
124. *Le Patriotisme* . . . S. G. Mgr Lafèche
125. *L'Apprentissage* . . . E. S. P.
- 126-127. *Notre problème agricole* . . . Charles Gagné
128. *Les Forces hydrauliques* . . . R. P. Pierre Fontanel, S. J.
129. *L'Art ménager* . . . Abbé Arm. Beauguard
130. *Le Domaine rural canadien* . . . G. Bouchard
132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité* . . . R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 133-134. *Pour et contre le tabac* . . . R. P. Pierre Fontanel, S. J.
135. *Vers l'émancipation économique* . . . G.-E. Marquis
- 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries* . . . XXX
138. *Expansion industrielle dans le Québec* . . . G.-E. Marquis
139. *Le Logement et la santé* . . . R. P. Pierre Fontanel, S. J.
142. *L'Education de la Justice* . . . R. P. Louis Lalande, S. J.
143. *Abolitionnisme ou Règlementation* . . . R. P. J. Salmans, S. J.
144. *L'Actionariat syndical* . . . Max. Turmann
- 145-146. *Le Conseil national d'Education* . . . C.-J. Magnan
147. *Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui* . . . R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
148. *Eclaireurs canadiens-français* . . . R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 149-150. *La Pulpe et le Papier* . . . R. P. Pierre Fontanel, S. J.
151. *L'Atelier syndical fermé* . . . Alfred Charpentier
155. *L'Effort économique de notre race* . . . Rodolphe Laplante
- 156-157. *La Forêt canadienne* . . . R. P. Pierre Fontanel, S. J.
158. *Le Caractère de l'adolescent* . . . R. P. Paul-Emile Farley, C. S. V.
- 159-160. *Les Allocations familiales* . . . R. P. Léon Lebel, S. J.
161. *L'Association professionnelle* . . . Abbé Maxime Fortin
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile* . . . XXX
163. *La Réforme du calendrier* . . . J.-H. Richardson
164. *Les Petites Industries féminines à la campagne* . . . Georges Bouchard
165. *L'Union ouvrière* . . . Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
166. *Les Anciennes Corporations* . . . R. P. Stanislas, P. S. V.
167. *Le Communisme international au Canada* . . . E. S. P.
168. *Parents et Maîtres, leur collaboration* . . . Abbé Arthur Maheux
169. *L'Enseignement agricole d'hiver* . . . Albert Rioux
170. *Le Cinéma* . . . Oscar Hamel
171. *La Crise protestante* . . . R. P. Ad. Dugré, S. J.
- 172-173. *La Formation technique* . . . R. P. Pierre Fontanel, S. J.
174. *La Gaspésie intérieure* . . . Péninsulaire
175. *Chefs ouvriers catholiques* . . . L.-G. Hogue

ÉCOLES « NATIONALES »¹

par le R. P. Louis C. DE LÉRY, S. J.

Le principal rôle — d'aucuns diraient le seul rôle — du fédéral en matière d'éducation, c'est la protection des minorités. Dès l'abord, nous écartons cette question comme débordant le sujet qui nous occupe.

L'article 93 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord confère aux provinces le droit exclusif de légiférer sur l'éducation. « Mais, note le *Rapport de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces*², souvent appelé *Rapport Sirois*, l'évolution des idées en matière d'éducation depuis 1867 a été aussi inattendue que celle qui s'est produite en matière de prévoyance sociale en général. De fait, on ne conçoit plus l'éducation comme restreinte à l'instruction de la jeunesse pendant la période hautement réceptive de l'enfance, instruction d'une souveraine importance pour la formation religieuse, la préservation de la langue et de la culture. L'éducation des adolescents et des adultes s'opère aujourd'hui sur une échelle qu'on ne pouvait guère prévoir en 1867; d'autre part, le développement de la radio et des recherches organisées ont fourni à l'enseignement de nouveaux procédés. L'éducation offre donc aujourd'hui, comme la prévoyance sociale, des aspects qui ont provoqué l'intervention fédérale... Certaines initiatives fédérales, comme l'instruction militaire, l'enseignement agricole, la radiodiffusion, pénètrent indirectement dans le champ de l'éducation. Au surplus, des motifs d'ordre financier ont poussé les provinces à accepter volontiers l'aide fédérale dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle des jeunes gens. Certaines autres initiatives fédérales d'ordre culturel (collections d'objets d'art, musées, bibliothèques) se rattachent aussi à l'éducation... Nous avons déjà dit que le contrôle de l'instruction de la jeunesse pendant la période de scolarité doit rester aux mains des provinces (subordonnement,

1. Cette étude a été présentée à l'Académie Saint-Thomas-d'Aquin, à Québec, sous le titre *Le rôle respectif du Fédéral et du Provincial en matière d'éducation*.

2. Vol. II, p. 51.

bien entendu, à la sauvegarde des minorités religieuses contenue dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et ses amendements). Une liberté complète en une matière aussi essentielle à la vie sociale et culturelle d'un peuple nous paraît indispensable à toute autonomie provinciale digne de ce nom: il est clair, d'autre part, que toute tentative visant à modifier les dispositions existantes provoquerait une formidable opposition et des ressentiments profonds... »

Le Rapport Sirois recommande donc le maintien des droits provinciaux en éducation. S'il y a eu dans le passé des essais d'empiétement en cette matière, faut-il s'étonner? Ces tentatives s'intègrent dans le mouvement de laïcisme en éducation qui a donné au monde anglo-américain l'école soit publique, soit nationale, école neutre dans la pratique.

Dès avant 1867 existait au Canada un parti radical et laïcisateur, qui se rattachait aux groupements similaires de Grande-Bretagne et des États-Unis et dont les chefs politiques s'appelaient William Lyon Mackenzie et George Brown. Ces sécularisateurs du Haut-Canada, vers 1860, se trouvaient devant l'alternative soit d'une fédération des provinces avec le maintien des écoles séparées, soit d'une laïcisation de l'éducation (ontarienne) mais sans fédération. Ils choisirent ce qui leur parut un moindre mal. Ainsi toute sécularisation des écoles séparées fut-elle interdite à l'Ontario et au Québec¹. Nos « nationalisateurs » d'après 1867 sont les héritiers de Brown, de Mackenzie et du parti radical.

On peut distinguer trois campagnes de centralisation scolaire visant à mettre l'enseignement sous le contrôle fédéral et à établir une école unique, où tous les enfants seraient coulés dans un même moule, l'école nationale.

Première campagne: la « Dominion Educational Association »

La première campagne s'amorça vers 1898. Quelques années plus tôt (1891), s'était fondée la *Dominion Educational Association*, qui avait tenu une première réunion à Montréal (1892) et une seconde à Toronto (1895). A son troisième congrès, en août 1898, à Halifax, le Dr Harper, inspecteur des High Schools

1. HANS, « Secular Tradition in Education », *The Year Book of Education*, Londres, 1938, p. 893.

du Québec, proposa l'établissement, par Ottawa, d'un *Central Advisory Subdepartment of Education*¹. L'association ne prit aucune décision sur le sujet.

Le Dr Harper explique son projet dans une conférence à la convention des instituteurs protestants de la province, *P. A. P. T.* (octobre 1899). La Confédération n'est qu'un assemblage de petits États, *petty commonwealth of provinces*, sans lien solide pour les unir, sans esprit d'union pour former une véritable nation, par conséquent sans esprit national. Le remède serait de créer des écoles nationales, fondues dans un même moule, qui supprimeraient toute différence de race et de religion pour ne constituer qu'un tout compact et homogène. Comme complément à ce type unique d'écoles, il faudrait un *Bureau d'Éducation* dans la capitale.

Pour améliorer au Canada le système scolaire, il ne faudrait pas hésiter à recourir au pouvoir central. Le conférencier laisse poindre ses préférences pour l'union législative des provinces et paraît désirer la destruction du pacte fédéral de 1867. « La constitution que nous a donnée l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, dit-il, contient en elle-même les éléments nécessaires à la formation de la nation, mais ces éléments ne contiennent pas de base sur laquelle on peut fonder une école nationale. L'école nationale ne peut être que le résultat d'une révolution. » La révolution paraissant éloignée, l'auteur se console. « Nous pouvons avoir au moins, dit-il, en matière d'enseignement un point de convergence, comme cela existe aux États-Unis..., un conseil consultatif central qui, sans aucune fonction administrative directe, constituera ce qu'on appelle en mathématiques l'exposant du pays². »

Déjà, le comité exécutif de la *Dominion Educational Association* avait présenté au cabinet de M. Laurier un mémoire en faveur de la création, au siège du gouvernement, d'un nouveau département du service civil, un Bureau d'éducation³.

Le bureau aurait quatre fonctions: 1° la collection de documents et la rédaction de rapports relatifs au développement des écoles au Canada; 2° la préparation d'un compendium annuel

1. *The Dominion Educational Association. The Minutes of Proceedings with Addresses and Papers of the Third Convention of the Association held at Halifax, N. S., Halifax, 1900.*

2. BOUCHER DE LA BRUÈRE, *Education et Constitution*, pp. 20 ss.

3. *Id.*, *ibid.*, pp. 13 s.

sur le mouvement éducatif dans les pays étrangers; 3° la compilation des statistiques scolaires; 4° l'étude des meilleures méthodes d'améliorer la construction, la ventilation et l'aménagement hygiénique des bâtiments scolaires¹.

Cette énumération semble attribuer au bureau fédéral un rôle inoffensif, mais il faut considérer le motif qui poussait les signataires de la supplique à M. Laurier: favoriser la concentration des intérêts éducationnels des provinces et les grouper sous la juridiction du gouvernement de la puissance.

Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique crut bon d'exprimer son opinion (mai 1899). Il n'était pas besoin d'un ministère de l'Instruction publique à Ottawa pour enseigner aux provinces l'application des principes de l'hygiène à l'école, ni pour recueillir les statistiques scolaires, quand déjà la loi consignée dans les statuts du Canada permet au gouvernement fédéral d'obtenir tous les renseignements qu'il désire.

Sur proposition du juge — plus tard sir — François Lange-lier, appuyé par Mgr Laflamme, ancien recteur de l'Université Laval, le Comité adopta à l'unanimité cette résolution: « Que ce Comité, après avoir pris communication, à la demande du surintendant, du mémoire que le Comité exécutif de l'Association d'Éducation du Dominion désire présenter au premier ministre du Canada pour lui demander la création d'un département de l'éducation sous le contrôle du pouvoir fédéral, est d'avis que la création d'un tel département fédéral n'est ni constitutionnelle, ni désirable². »

Le mémoire de la *Dominion Educational Association* n'eut pas de suite. M. Laurier ne fit rien.

A la quatrième réunion de la *Dominion Educational Association*, tenue à Ottawa, en 1901, le Dr Harper présente de nouveau son projet sous la forme modifiée d'un *Bureau national d'instruction publique*. M. Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique et l'un des vice-présidents du congrès, s'oppose énergiquement. Le projet, affirme-t-il, « combattait les idées de la majorité du Québec, froissait les sentiments des catholiques, qui tiennent à contrôler leurs propres écoles et ne désirent nullement, en matière d'éducation, l'immixtion du

1. BOUCHER DE LA BRUÈRE, *le Conseil de l'Instruction publique et le Comité catholique*, pp. 217 s. — Voir dans *Éducation et Constitution*, p. 92, Appendice A, le texte du mémoire

2. BOUCHER DE LA BRUÈRE, *le Conseil..., etc.*, pp. 220 s.

pouvoir fédéral, en dehors des limites tracées par la Constitution du pays¹. » Il rallie à son opinion plusieurs délégués d'autres provinces et le promoteur ne crut pas devoir demander le vote sur le principe du projet².

Sur la proposition Harper deux autres projets de moindre importance viennent se greffer. Le Dr Roddick, doyen de la faculté de médecine de McGill et député aux Communes, voulait l'établissement d'un *Bureau médical fédéral* pouvant délivrer des diplômes qui permettraient aux médecins de chaque province l'exercice de leur profession dans toute l'étendue du Canada³. Une loi à cet effet fut adoptée par le parlement du Canada et sanctionnée le 15 mai 1902⁴. Comme les provinces possèdent en éducation des droits exclusifs, la loi Roddick, pour entrer en vigueur dans le Québec, devait être ratifiée par le parlement de notre province. Un projet de loi fut présenté à la législature, qui le repoussa après un vigoureux réquisitoire de l'honorable Adélarde Turgeon, ministre de l'Agriculture⁵.

De son côté, le Dr Robbins, ancien principal de l'école normale McGill, proposa la formation d'un bureau central d'examineurs chargé de reviser les diplômes des écoles normales provinciales et d'en octroyer qui donneraient aux instituteurs et institutrices le privilège d'enseigner dans toutes les parties du pays⁶. En 1901, à la réunion de la *Dominion Educational Association*, tenue à Ottawa, le Dr Robbins expose son plan⁷. La défaite du projet Harper mit en déroute celui de M. Robbins⁸.

« Ces projets ont évidemment une origine commune et tendent au même but, note M. Boucher de la Bruère⁹. Ils paraissent avoir été conçus d'après un plan bien mûri et, j'oserais ajouter, par les mêmes personnes. Ce sont les trois branches d'un même arbre. » L'uniformité des brevets dans l'un ou l'autre cas aurait entraîné celle des programmes d'examens et

1. The Dominion Educational Association, *The Minutes of Proceedings...*, etc., 1901.

2. BOUCHER DE LA BRUÈRE, *Éducation et Constitution*, p. 15.

3. ID., *le Conseil...*, etc., p. 217.

4. ID., *Éducation et Constitution*, p. 27.

5. ID., *ibid.*, p. 51.

6. ID., *le Conseil...*, etc., p. 217.

7. ID., *Éducation et Constitution*, p. 62.

8. MAGNAN, « Encore le Bureau fédéral d'éducation », *le Canada français*, t. IX (1922-1923), p. 245.

9. *Éducation et Constitution*, p. 10.

nécessairement l'uniformité d'enseignement dans tout le Canada ¹.

La première offensive Harper-Roddick-Robbins avait échoué.

Toutefois, le projet de Bureau fédéral renaît quinze ans plus tard. A la neuvième convention de la *Dominion Educational Association*, tenue à Ottawa, le 31 janvier 1917, le Dr Mackey, surintendant de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, propose la fondation d'un Bureau fédéral de l'Éducation. Il est appuyé par M. G. F. White: « I feel the time has now come, dit celui-ci, when we can well make a further movement towards having such an office to help education over the whole country ². »

L'honorable M. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, s'oppose, comme jadis son prédécesseur, M. de la Bruère. Rappelant la résolution du Comité catholique de 1899, il opine que le projet est inconstitutionnel, vu l'article 93 de la loi de l'Amérique britannique du Nord. « The reasons given against the Bureau still existing, and being still the same, I do not see any reason for concurring in its creation ³. »

De même, à la réunion de la *Canadian* (autrefois *Dominion*) *Educational Association*, tenue à Ottawa, les 1^{er}, 2 et 3 novembre 1922, on ressuscite le projet Robbins d'établir un diplôme étalon unique pour les instituteurs de l'enseignement primaire ⁴.

Deuxième campagne : le « National Council of Education »

Une seconde offensive en vue d'établir un Bureau fédéral d'Éducation s'étend de 1919 à 1926. Le projet est le même, si les acteurs varient. Où la *Dominion Educational Association* a échoué, la *National Council of Education* va tenter un vigoureux effort. Le promoteur du projet est le major Ney.

D'Angleterre, le major Ney vient au Canada en 1910. Après cinq ans passés en Europe lors de la première Grande Guerre (1914-1919), il revient au Canada et organise — on n'a jamais su en vertu de quel mandat — la Conférence de Winnipeg (oc-

1. Rév. Frère LÉOPOLD, *Ce Secrétariat permanent d'Éducation*, École Sociale Populaire, p. 8.

2. The D. E. A., *The Minutes of Proceedings...*, etc., 1917, p. 50.

3. The D. E. A., *ibid.*, pp. 56 s.

4. MAGNAN, « Encore le Bureau fédéral d'Éducation », *ibid.*, p. 244, note 2.

tobre 1919), d'où est sorti le *National Council of Education*, avec le major Ney comme secrétaire ¹.

« Bien que le gouvernement fédéral, lit-on dans l'*Educational Review* de Moncton ², n'ait conféré aucun pouvoir administratif au *National Council of Education*, cette organisation est la seule, avec la *Canadian Teachers' Federation*, à s'intéresser au problème éducationnel canadien considéré dans son ensemble, *claims to have a nation-wide interest in education*. Le gouvernement fédéral a montré qu'il croyait en une assistance nationale à l'éducation par ses octrois à l'enseignement élémentaire agricole et technique. Certaines clauses de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord rendent impossible l'établissement d'un Bureau canadien d'Éducation, formé par le gouvernement fédéral. C'est le sentiment de plusieurs citoyens éclairés qu'un amendement soit fait à cet acte, afin que l'instruction au Canada soit subventionnée par le gouvernement fédéral et que les bureaux provinciaux de l'Éducation reçoivent toutes les informations et suggestions qu'un tel bureau pourrait donner. Il n'est pas nécessaire ni désirable qu'un tel bureau fédéral tente de dicter leurs programmes aux provinces, mais il faut plus d'argent à ces provinces et la nécessité s'impose d'un organisme qui pourvoira à formuler et personnifier l'idéal canadien en matière d'éducation. »

Faute de temps pour analyser ce texte suggestif, nous le recommandons à la méditation du lecteur. Notons que pour la première fois on nous parle de subsides fédéraux.

A Winnipeg, Québec avait délégué son surintendant, M. Delâge, et MM. Parmelee et Miller, secrétaires. La création d'un bureau fédéral est soumise à l'approbation de l'assemblée. Les délégués de Québec s'opposent. M. Delâge fait valoir les mêmes arguments qu'à Ottawa en 1917: mesure inconstitutionnelle et inutile: « Nous avons ici un bureau de statistiques très bien organisé et qui donne entière satisfaction », nota-t-il ³.

Le R. P. McMahan, S. J., recteur du collège anglais de Regina, s'oppose également dans un discours très écouté ⁴.

1. MAGNAN, « Encore le Bureau fédéral d'Éducation », *ibid.*, p. 245.

2. Janvier 1922.

3. MAGNAN, « Encore le Bureau fédéral d'Éducation », *ibid.*, p. 249.

4. ID., « Le Bureau national d'Éducation », *le Canada français*, t. X (1923), p. 338.

Et M. Parmelee d'affirmer: « If you pass that resolution, you are asking for a Bureau of Education, which shall become the supervisor, critic of the most minute regulations and laws that any Province in this Dominion can possibly make. If it does not do that, it is a useless creation. I very strongly protest against the resolution itself, and if it is in order for me to do so, I move that this resolution be laid on the table to be considered three years from now ¹. »

La fédéralisation scolaire trouve des échos au parlement. Avant le congrès de Winnipeg, le sénateur Rufus Pope, des Cantons de l'Est, avait proposé *qu'on établisse un système d'écoles nationales* (mai 1919). L'occasion lui paraissait belle. Le militarisme allemand était abattu. On n'avait plus besoin du Canada français. On pouvait jeter le masque. « Je suis absolument opposé à la reconnaissance des droits des minorités, déclara M. Pope en plein sénat. Je crois que la plus grande sottise commise dans l'Acte de la Confédération, sottise qui a causé le plus de mal à notre peuple, ce fut la reconnaissance des minorités, qu'elles fussent d'une race ou d'une autre ². » La proposition n'eut aucun succès.

L'année suivante, la question des écoles nationales est soulevée aux Communes. M. Edwards, député de Frontenac, et orangiste fanatique, soumettait, le 18 avril 1920, que *de l'avis de la Chambre, il serait bon de créer un bureau fédéral d'éducation*. Cet office aiderait aux provinces, unifierait les systèmes et rendrait possible l'enseignement à tous les enfants du pays d'un même patriotisme canadien. Mais M. Lapointe fait remarquer que l'établissement de ce bureau serait un empiétement aussi marqué sur les droits scolaires des provinces, que si, par exemple, Londres s'arrogeait juridiction sur tous les parlements des Dominions. Aucun vote n'est pris sur la proposition Edwards ³.

Vaincu à Winnipeg, le major Ney fait mousser son projet dans des conférences. Parlant au club Kiwanis, il fait « un fort plaidoyer en faveur d'un système national d'éducation afin de se débarrasser du système provincial actuel, avec ses difficultés entre l'Est et l'Ouest et son indéniable culture d'idées provinciales... Il exprime l'espoir que le Kiwanis Club, le Rotary

1. *Report of the Proceedings of the National Conference on Character Education*. Winnipeg, 1919, p. 119.

2. *Débats du Sénat*, 1919, p. 295.

3. *Débats de la Chambre des Communes*, 18 avril 1920.

Club et autres institutions similaires l'aideront à établir au Canada un système national d'éducation au lieu du système actuel provincial et fait de morceaux, qui ne tend qu'à souligner les différences de province à province ¹ ».

De fait ces clubs s'intéressaient beaucoup à la question. Les Rotary Clubs, en particulier, avaient financé le congrès de Winnipeg, en versant \$27,570.13 à la caisse des organisateurs ². Ils devaient financer également le congrès de Toronto (1922).

Devant les protestations unanimes des journaux français du Québec, le major Ney déclare que son projet de Bureau fédéral ne comporte pas nécessairement l'amointrissement des droits des provinces en éducation ³.

Infatigable, le major Ney invite à Ottawa, le 26 octobre de la même année, les sous-ministres et surintendants de l'Éducation. On veut faire agréer le principe de la centralisation des statistiques scolaires et celui de la coopération du gouvernement central dans la formation des professeurs des écoles techniques. MM. Delâge, Parmelee et Miller font renoncer à la fédéralisation des statistiques ⁴.

D'Ottawa, les surintendants et sous-ministres viennent à Québec, où ils ont été officiellement invités. Visites de maisons d'éducation et échanges de vues. Flatteur, le major Ney déclare que notre système d'éducation « devrait servir de modèle à celui des autres provinces ⁵... » A l'unanimité, on se rallie à l'attitude des représentants de Québec: « Les provinces doivent garder jalousement leur autonomie scolaire, telle que définie par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. » Au dîner offert aux délégués par le gouvernement, l'honorable M. Taschereau, premier ministre, déclare avec une pointe d'ironie: « Si je comprends bien..., jamais il n'est entré dans vos desseins de travailler de longue main à l'établissement au Canada d'un régime scolaire uniforme qui enlèverait tout caractère aux deux races qui constituent notre pays et mettrait fin à une initiative et à une concurrence des plus bienfaisantes. La clef de voûte de notre Confédération se trouve dans l'attribution à chaque province d'une autonomie complète en ce qui concerne l'Ins-

1. *Gazette*, 16 juillet 1920.

2. *Report of the Proceedings of the National Conference on Character Education*, Winnipeg, 1919, *Appendices*, p. 10.

3. MAGNAN, « Encore le Bureau fédéral d'Éducation », *ibid.*, p. 251.

4. *Ibid.*, p. 252.

5. *Chronicle de Québec*, 6 novembre 1920.

truction publique, et le jour où l'on portera atteinte à ce qui nous tient unis, tout l'édifice national s'écroulera ¹. »

Le *National Council of Education* tient son second congrès à Toronto en octobre 1922. Québec avait délégué l'honorable M. David, secrétaire de la Province, l'honorable M. Delâge, MM. Parmelee et Simard. Il s'agit désormais d'un Bureau, non plus fédéral, mais *national*. A Winnipeg, en 1919, la proposition de Bureau fédéral avait été défaite. A défaut de celui-ci, on s'était rallié autour d'un projet de Bureau national et le congrès avait adopté, comme compromis, la résolution Parmelee-Black: « That for purpose of educational investigation and as a clearing-house for educational data, a National Bureau be established under the direction of the National Council of the Conference, and that such Bureau be maintained by voluntary support and such financial assistance as may be given by Provincial and Dominion Governments without any restrictions as to policy ². »

A Toronto, le projet d'un Bureau d'Éducation, de caractère purement consultatif, est ressuscité par le président de l'Université, sir Robert Falconer. Le Dr Cody l'appuie. M. Drury, premier ministre, exprime le vœu que le bureau n'exerce aucun contrôle sur l'organisation scolaire des provinces. Et l'inévitable major Ney suggère que l'actuel *National Council of Education* pourrait être avantageusement remplacé par un Bureau national, qui jouirait du prestige accru de toutes les provinces ³.

M. David opine que le travail de recherches est la seule raison d'être du bureau. Chaque province pouvait se charger du service d'information. Si un office central répondait aux demandes de renseignements sur l'instruction au Canada, cela créerait l'impression que notre pays possède un système central d'éducation ⁴.

Appuyé par l'honorable M. MacGregor, de la Nouvelle-Écosse, M. David fait voter à l'unanimité: « Que cette conférence entre ministres et sous-ministres d'éducation des provinces d'Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Manitoba, Alberta,

1. MAGNAN, *ibid.*, p. 254.

2. *The National Council of Education*, Bulletin n° 1, p. 5.

3. MAGNAN, *ibid.*, p. 255.

4. *Mail and Empire*, 31 octobre 1922.

Saskatchewan et Colombie anglaise¹, se déclare formellement opposée à toute ingérence soit de la part des autorités fédérales soit de la part d'institutions publiques ou privées en matière éducationnelle relevant des seules provinces, hormis dans certains cas particuliers après entente expresse entre les gouvernements concernés. Cette conférence déclare de plus que l'intérêt national exige que l'éducation demeure sous la juridiction absolue et exclusive des autorités provinciales². »

La résolution David-MacGregor rencontre l'unanimité. Les ennemis de notre système scolaire, provincial et confessionnel, ne se recrutent pas dans les départements d'Éducation du Canada, note M. Magnan³. Les partisans de l'éducation dite *nationale* se rencontrent parmi les impérialistes, qui rêvent non seulement d'un régime d'éducation, mais d'un vaste système impérial.

Toutefois, par un illogisme dans les idées bien conforme à la logique des faits, le vœu d'un Bureau national, tel qu'adopté à Winnipeg, est de nouveau approuvé⁴.

L'année suivante (avril 1923), se réunit à Toronto la *National Conference on Education and Citizenship*, organisée par le *National Council of Education*⁵. Réunion internationale: des délégués de France, Terre-Neuve, Nouvelle-Zélande, Angleterre, etc., coudoient les représentants de nos provinces. Six cents organisations d'éducation sont présentes⁶. C'est un succès d'organisation pour le major Ney. De nouveau, on vote la résolution d'établir un bureau qu'on appelle non plus fédéral, ni national, mais *interprovincial*⁷. Le président, M. Vincent Massey, notre futur commissaire à Londres, déclare que l'intention est de donner une directive unique, mais non de ramener toutes les méthodes d'éducation à un même moule⁸.

Enfin trois ans plus tard (1926), le *National Council of Education* tient ses assises à Montréal sans le major Ney...

1. Le Nouveau-Brunswick et l'Ile-du-Prince-Édouard n'étaient pas représentés.

2. MAGNAN, *ibid.*, p. 257.

3. *Ibid.*, p. 258.

4. MAGNAN, « Le Bureau national d'Éducation », *le Canada français*, t. X (1923), p. 342.

5. *Ibid.*, p. 342.

6. *Le Droit*, 5 avril 1923.

7. Rêv. Frère LÉOPOLD, *Ce Secrétariat permanent d'Éducation*, p. 22.

8. *Le Droit*, 5 avril 1923.

Une mise en garde sévère de M. Magnan ¹ avait alerté l'opinion canadienne-française. Blâmée en hauts lieux gouvernementaux, approuvée par la direction du *Canada français* ², la mise en garde produit d'excellents effets. Et le projet de Bureau fédéral-national-interprovincial reste en panne.

La deuxième offensive a échoué.

Troisième campagne

Depuis 1926, la question des écoles nationales sommeillait. Voici que la guerre la ressuscite, comme il était arrivé en 1919. Devant les multiples problèmes que soulève le conflit actuel, Canadiens des deux races réagissent souvent de façon opposée. Le Canadien français reste ce qu'il a toujours été, un Canadien. Il veut qu'on le traite en égal. Beaucoup de Canadiens anglais, devenus, par sentimentalisme ou sous l'effet de la propagande, plus impérialistes et coloniaux que jamais, ne comprennent rien à cette fière attitude. Ils voudraient nous voir semblables à eux. Et l'éducation leur paraît le moyen tout désigné pour obtenir ce résultat.

La campagne en faveur des écoles nationales débuta par des lettres aux journaux. M. Terence Cronyn écrit de St. Catharines (Ontario), dans la *Gazette* du 20 mai 1942, qu'un certain nombre des délégués au congrès annuel de l'*Associated High Schools Boards of Ontario*, tenu à Toronto le 7 mai précédent, se sont déclarés partisans d'une éducation contrôlée par le gouvernement fédéral. M. John R. Campbell, de St. Catharines également, renchérit dans une seconde lettre à la *Gazette* du 3 juin. Puisque MM. Cardin, Raymond, Pouliot et Chaloult nous empêchent de voler au secours des Polonais, des Belges, des Tchèques et autres petits peuples opprimés, il faut par un système d'éducation fédérale, n'ayant qu'un standard et qu'une langue, réaliser à tout prix l'unité canadienne. Ainsi raisonne M. Campbell. Et M. J. V. O'Brien, de Montréal, opine dans le même sens ³.

On pouvait s'attendre à une explosion orangiste. Dans une dépêche de la Presse Canadienne du 29 mai 1942, M. Carson,

1. *L'Enseignement primaire*, mars 1926.

2. Vol. XIII (1926), pp. 525 ss.

3. *Gazette*, 5 juin 1942.

grand-maître de la *Grand Lodge of Ontario West*, déverse son fiel. Il en veut aux écoles catholiques. Il conseille à ses congénères de résister « à tout ce qui pourrait diminuer le revenu des écoles publiques et secourir les écoles séparées catholiques romaines ». Pour bien montrer qu'il n'en veut pas aux seules écoles séparées des provinces à majorité protestante, il ajoute: « N'ayons de privilèges spéciaux pour aucun groupe ou province. » A son tour, M. Jean-Charles Harvey écrit ¹ un long article qu'il coiffe d'une énorme manchette: « Pas d'unité possible sans écoles nationales. » Et le sinistre pasteur Shields abonde dans le même sens. « Si et quand nous aurons un gouvernement décidé à gouverner le Canada comme une entité nationale, *a national unity*, écrit-il ², avec justice pour tous et privilèges spéciaux pour aucun, [un gouvernement] qui amendera la Constitution canadienne en mettant les larges principes de l'éducation sous la juridiction du Dominion au lieu des provinces, [quand nous aurons] une politique commune d'éducation pour tous et des écoles séparées pour personne, il y aura espoir pour le Canada de devenir une entité nationale dans une génération ou deux. »

Les lettres de MM. Cronyn, Campbell et O'Brien, les propos d'un Carson, d'un Harvey ou d'un Shields ne portaient pas à conséquence. Mais voici qui est plus grave. Les associations d'éducation s'ébranlent.

Distinguons une double campagne, l'une tendant à établir un bureau central d'éducation, l'autre visant à obtenir des subsides du gouvernement fédéral.

BUREAU FÉDÉRAL D'ÉDUCATION

La *Canada and Newfoundland Education Association* tenait à Victoria, en septembre 1942, son vingtième congrès. Fondée sous le nom de *Dominion Educational Association* (1891), devenue plus tard la *Canadian Educational Association*, elle avait de nouveau modifié son nom, quand, en 1938, Terre-Neuve s'était jointe à elle. C'est cette association, on s'en souvient, qui avait conduit la campagne de 1898-1903, tandis que celle de 1919-1926 avait été dirigée par le *Canadian Council of Education*.

Voici qu'à Victoria l'on prend d'importantes décisions.

1. *Le Jour*, 6 juin 1942.

2. *Gospel Witness*, 3 septembre 1942.

Sur la demande du comité fédéral de reconstruction, on décide de faire une enquête sur les besoins éducationnels de l'après-guerre.

A la suggestion de plusieurs organisations nationales d'éducation, on propose d'ouvrir immédiatement à Ottawa un Bureau central ou Secrétariat permanent d'éducation. L'association aussi se déclare en faveur d'une assistance fédérale à l'éducation¹.

Dans la *Gazette* des 2 et 3 octobre 1942, le président de l'Association, le Dr Percival, secrétaire du Comité de l'Instruction publique, section protestante, nous explique la raison d'être de cet office fédéral d'éducation. Le nouveau bureau servira de centre d'information, *clearing-house*, pour l'instruction. (Ce sont les mêmes expressions, notons-le, qu'employait la résolution Parmelee-Blank de Winnipeg, en 1919.)

Les provinces y enverront leurs renseignements, qui seront distribués ensuite à chacune d'elles. On espère que chaque province choisira parmi cette information tout ce qui peut contribuer à l'amélioration de son propre système d'enseignement. Le bureau sera une agence de coordination. Mais *aucune décision n'a été prise au sujet des divers programmes éducationnels à travers le Dominion*. (C'est nous qui soulignons.)

On croit qu'un tel secrétariat, poursuit M. Percival, étant établi par les provinces elles-mêmes, aidera à maintenir le contrôle provincial de l'instruction, comme l'ont stipulé les pères de la Confédération, et en même temps créera un office auquel chacun pourra s'adresser pour obtenir l'information voulue concernant tous les degrés de l'enseignement dans le Dominion.

Jusqu'ici, nous avons exposé surtout les faits; examinons-les maintenant aussi objectivement que possible.

M. Percival nous dit que par ce nouveau bureau chaque province apprendra ce que font les autres. Mais s'il ne s'agissait que d'échanger de l'information, pourquoi ouvrir un bureau fédéral? Chaque province ne pourrait-elle pas directement transmettre aux autres ses renseignements, sans passer par cet office bureaucratique et fédéral à tendances fatalement centralisatrices? A quel naïf fera-t-on croire qu'il ne s'agit que d'échanger de l'information?

1. *Proceedings of the Twentieth Convention of the Canada and Newfoundland Education Association, Held at Victoria, September 15, 16, 17, 1942, pp. 33 ss.*

Depuis plus de vingt ans le Bureau fédéral de la statistique publie les *Statistiques de l'Instruction publique au Canada*, contenant les renseignements fournis par les provinces, conformément à notre Constitution, comme le notait notre Comité catholique dès 1899¹. Qu'a-t-on besoin de plus ?

Croit-on qu'un bureau, installé à Ottawa, collaborant avec les divers ministères de la capitale, recevant des octrois fédéraux, sauvegardera l'autonomie provinciale en matière d'éducation, parce que ce sont les provinces qui auraient établi ce bureau ? Mais le reporter aura sans doute trahi la pensée de M. Percival. Ce ne sont pas les provinces qui veulent ce bureau. C'est la *Canada and Newfoundland Education Association*, formée de fonctionnaires irresponsables pour une large part et de simples particuliers, sans aucun mandat à cet effet. Nous ne savons pas si les autorités compétentes des autres provinces auront approuvé le geste de l'Association. Mais, dans le Québec, l'enseignement relève des Comités catholique et protestant du Conseil de l'Instruction publique. Nous doutons fort que le Comité catholique approuve la fondation de ce bureau. S'il faut en croire la *Gazette* du 3 octobre 1942, même le Comité protestant a montré peu d'enthousiasme pour ce secrétariat.

Quoi qu'il en soit, au dernier congrès de l'Association, tenu à Québec en septembre 1943, M. Percival déclarait que le comité chargé d'ouvrir le bureau d'Ottawa n'avait pu obtenir l'approbation unanime des provinces². La question restait à l'étude³.

On vient de découvrir un nouveau motif en faveur de cet office fédéral. Voici que l'on réclame un *Bureau International d'Éducation*, pour aider les nations dans l'après-guerre à reconstituer leur système éducatif, et travailler au progrès de l'instruction sur le plan universel. Comment le Canada pourra-t-il être représenté à cet office s'il ne possède pas son propre bureau central ? Tel est l'argument que développe M. Robbins, directeur de la section des statistiques de l'éducation à Ottawa⁴. Également, la *Provincial Association of Protestant Teachers of*

1. *Supra*, p. 3.

2. *Gazette*, 15 septembre 1943.

3. *Proceedings...*, etc., 1943, p. 24.

4. *International Planning for Education*, April 1944, published by the *Canadian Council of Education for Citizenship*.

Quebec, à son dernier congrès tenu à Montréal, se déclarait favorable à la fondation d'un bureau international ¹.

SUBSIDES FÉDÉRAUX

La *Canada and Newfoundland Education Association* avait également réclamé des subventions fédérales pour l'éducation. Elle le déclare dans sa neuvième résolution, à Victoria ². Puis elle avait entrepris, à la demande du Comité de reconstruction d'Ottawa, présidé par M. Cyril James, principal de McGill, une enquête nationale de l'instruction au Canada. Le 21 avril 1943, M. Percival, président du Comité d'enquête, présentait à M. James un volumineux rapport de quatre-vingts pages.

Il faudrait, selon le rapport, déboursier deux fois plus pour l'éducation et ajouter 144 millions aux 146 dépensés tous les ans au Canada. Il faudrait ajouter 60 millions de *capital expenditures* ³. Qui fournira les nouveaux millions requis? Le fédéral ou les provinces? Le rapport ne se prononce pas.

Un sous-comité, présidé par M. Édouard Montpetit, cite une affirmation de M. James au congrès de Victoria (1942) ⁴, lequel se déclarait favorable au maintien de l'autonomie provinciale dans le domaine de l'éducation ⁵. M. James s'appuyait sur le texte du rapport Sirois, cité plus haut.

La *Canada and Newfoundland Education Association*, qui, dans son rapport au Comité de reconstruction, n'a pas donné suite au vœu de son congrès de Victoria favorisant des octrois fédéraux, n'a pas soufflé mot non plus de cette question à sa réunion de Québec.

Il nous vient de moins bonnes nouvelles de la *Canadian Teachers' Federation*, qui groupe bon nombre d'instituteurs protestants du Canada. Dans un congrès que cette association tenait à Vancouver, dès 1924, un M. Howe, président de la *Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec*, avait déclaré: « Les provinces, en vertu de l'Acte de la Confédération, ont reçu des droits provinciaux en matière d'éducation... La

1. *Gazette*, 11 octobre 1943.

2. *Proceedings...*, etc., 1942, p. 35.

3. *Canada and Newfoundland Education Association, Report of the Survey Committee*, p. 71.

4. *Proceedings...*, etc., 1942, p. 80.

5. *C. N. E. A., Report...*, etc., p. 59.

convention de Victoria représente la première tentative organisée par les membres de la *Canadian Teachers' Federation* pour obtenir la nationalisation de l'enseignement... C'est un point où il nous faut être patients¹... »

A son congrès de 1942, à Toronto, la *Canadian Teachers' Federation* votait: « That we urge provincial organisations: 1° to request their respective provincial governments to urge the Dominion government to make provision for Federal aid in financing education; 2° to place before their respective provincial M. P.'s our viewpoint on Federal aid; 3° to intensify the publicity campaign in favor of Federal Aid through their magazines and the provincial press by contracting all influential organisations within their respective provinces... Etc.² » La *Canadian Teachers' Federation* s'est de nouveau déclarée fermement en faveur d'une aide fédérale à l'éducation à son congrès de 1943, tenu à Saint-Jean (N.-B.)³.

Le secrétaire-trésorier quasi perpétuel de la *Canadian Teachers' Federation* est le principal de l'École technique de Shawinigan, M. Crutchfield, dont *Relations* a souvent parlé⁴. A Toronto, M. Crutchfield déclarait: « Notre association discutera une proposition recommandant une aide fédérale... Il sera stipulé que le Dominion n'exercera aucun contrôle sur aucune école... Si nous devons bâtir une citoyenneté canadienne, il nous faut l'assistance fédérale. Notre éducation, étant dans les mains des provinces, a une tendance à développer des vues provinciales, a *provincial outlook*, a-t-il conclu⁵.

Remarquons l'esprit de continuité. En 1899, M. Harper, instituteur de Québec, appelait la Confédération a *petty Commonwealth of provinces*⁶. En 1924, M. Howe, instituteur du

1. *Gazette*, citée par *le Droit*, 6 septembre 1924.

2. *Culture*, t. III (1942), p. 534.

3. *Gazette*, 12 août 1943. — La C. T. F. et d'autres associations affiliées avaient présenté des mémoires à cet effet à la Commission Sirois. Voir *Rapport Sirois*, vol. II, pp. 51 ss. avec les notes. Le vice-président de la C. T. F., le docteur Willoughby, a réclamé de nouveau l'aide fédérale dans deux longs articles de la *Gazette*, le 27 décembre 1943 et le 25 janvier 1944. La campagne de presse s'est continuée intensément dans les revues des associations provinciales d'instituteurs protestants et dans les journaux. Voir, par exemple, un article du *Regina Leader Post*, reproduit, on ne sait à quel titre, dans un communiqué de la Commission d'information en temps de guerre, le 31 janvier 1944.

4. Novembre 1942, etc.

5. *Gazette*, 11 août 1942.

6. *Supra*, p. 2.

Québec, affirme que les provinces manquent de contact en matière d'éducation, sont *out of touch*. M. Crutchfield, instituteur de Québec, en 1942, signale nos vues provinciales, *provincial outlook*.

D'une part, selon M. Crutchfield, le gouvernement fédéral doit aider financièrement les provinces, sans exercer toutefois aucun contrôle sur les écoles. Et, d'autre part, l'assistance du gouvernement central est nécessaire pour briser la tendance de l'enseignement au Canada à revêtir un *provincial outlook*. Comment concilier ces inconciliables? Comment une aide financière à l'éducation, mais sans aucun contrôle, pourra-t-elle faire échec au *provincial outlook*? Répondons à M. Crutchfield que nous apprenons à nos petits Canadiens à regarder tout le Canada comme le leur, avec des droits égaux pour eux partout. Malheureusement, beaucoup de nos concitoyens nous refusent ces droits en dehors du Québec. C'est eux qui ont le *provincial outlook*.

L'expérience n'apprend-elle pas, de plus, que le contrôle suit fatalement les subsides? Celui qui donne aime généralement à savoir comment ses dons sont utilisés, même et surtout si le donateur est un gouvernement, et le don, l'argent de tout le monde.

Un autre argument souvent invoqué est l'inégalité des possibilités de s'instruire. C'est l'argument, par exemple, de Mlle Truax¹, échevin de Montréal, lauréate de la Société du Bon parler français², élue présidente de la *Canadian Teachers' Federation* au congrès de 1943, à Saint-Jean (N.-B.), vieille demoiselle égarée parfois dans des assemblées pro-communistes³. Ainsi la Colombie Britannique possède la plus grande richesse imposable et la plus petite population scolaire. La Saskatchewan, au contraire, a la plus petite richesse taxable et la deuxième population scolaire du pays. Québec a beaucoup — certains diraient trop — d'enfants.

Nous ne discutons pas ici tout le problème des impôts scolaires, ce qui nous entraînerait trop loin. Mais l'argumentation des partisans d'octrois fédéraux nous paraît un peu simpliste. Donnons un exemple entre plusieurs. Le coût de l'enseignement n'est pas en progression égale avec le nombre des enfants. Il en

1. *Gazette*, 28 septembre 1942.

2. *Gazette*, 9 mars 1943.

3. « Deux fondations démocratiques », *Relations*, juillet 1943.

coûtera parfois presque autant pour instruire cent enfants que pour en instruire deux cents, si ceux-ci habitent une région plus restreinte et requièrent de ce fait relativement moins de frais généraux de transport, d'écoles, de personnel, etc.

De plus, la *Canadian Teachers' Federation* réclame des subsides pour toutes les provinces. Croit-on qu'Ontario et la Colombie renonceront à ces octrois, quand Québec, la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick en recevraient? On fera accroire à de plus naïfs que nous obtiendrions jamais d'Ottawa plus de subsides scolaires qu'Ontario.

Si le fédéral veut aider les provinces plus pauvres en richesses matérielles, ou plus riches en valeurs humaines, faut-il pour cela saboter le pacte confédératif? Qu'il adopte une politique vraiment familiale, en dégageant les familles nombreuses, en s'entendant avec les provinces concernant les allocations familiales, etc. Qu'il aide l'agriculture des régions moins industrialisées, et les provinces allégées pourront mieux s'acquitter de leurs obligations scolaires. Mais qu'il ne commette pas l'injustice d'allécher les provinces par des octrois scolaires, que les unes accepteront au détriment de leur autonomie, et que les autres refuseront pour garder leur liberté.

« Nous sommes extrêmement sympathiques, note le *Rapport Sirois*¹, aux opinions exprimées par plusieurs des organismes qui se préoccupent de l'enseignement au Canada, et nous déplorons qu'au cours des dernières années, particulièrement, l'instruction ait été terriblement négligée dans plusieurs régions pauvres du Canada, et que ceux qui ont consacré leur vie à cet important service public aient dû s'imposer des sacrifices démesurés. Mais ces représentations nous paraissent aller trop loin en déniaient aux provinces le droit de contourner les dépenses d'éducation d'après celles des autres services. Nous espérons qu'il sera possible de pourvoir aux besoins fiscaux de toutes les provinces sans oublier l'éducation de la jeunesse. Les mesures financières que nous proposons ont pour objet de mettre chaque province qui le désire en état de s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine de l'instruction publique (sur une échelle conforme à la norme nationale). Une fois ce régime établi, il nous semble préférable que l'éducation, comme tous les autres services de prévoyance sociale d'un pays démocratique, ait à se

1. Vol. II, p. 52.

frayer un chemin; il nous semble également préférable de faire dépendre l'éducation de la jeunesse canadienne, non pas de dispositions constitutionnelles arbitraires, mais bien d'une ferme conviction chez les parents qui devraient volontiers sacrifier certains agréments de la vie pour faire instruire leurs enfants. *Nous sommes donc d'avis qu'il ne serait ni sage ni convenable que le Dominion versât aux provinces des subventions spécialement affectées au maintien de l'enseignement.* »

Depuis 1867, se pose le problème des finances fédérales, provinciales et municipales. Tout de même, le budget de notre province, qui n'était alors que d'un million, s'est centuplé depuis. Celui de Montréal dépasse largement 50 millions. Ces budgets peuvent croître encore. Il y a là, je sais, un problème constitutionnel. Si les provinces ont plus de droits à sauvegarder, Ottawa semble trouver plus aisément l'argent dont il a besoin. Mais selon le droit naturel et la saine logique, les droits des provinces en matière d'éducation, comme dans le domaine social, devraient leur donner le pouvoir financier d'exercer ces droits. Que l'argent consacré à l'éducation vienne du fédéral, du provincial ou du municipal, c'est le même contribuable qui débourse. Mais dans le premier cas, les provinces auront perdu, en tout ou en partie, leur autonomie en matière d'éducation.

Les provinces ont subi la crise. Puis elles ont cédé une part de leurs impôts pour la durée de la guerre, nommément l'impôt sur le revenu, les successions et la taxe des corporations. Faut-il s'étonner si elles sont gênées financièrement? Pour exiger de nouveau ces impôts, la paix venue, les provinces n'auront besoin d'aucune permission. Elles exerceront un droit que leur donne la Confédération et dont elles n'ont cédé que l'usage momentané. En reprenant ces impôts, les provinces obéiront à la lettre et à l'esprit du pacte confédératif.

DERNIÈRES ESCARMOUCHES

La bataille des subsides et du Bureau fédéral continue. Le 8 octobre 1943, la *Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec* tenait son congrès à Montréal. Le chef du parti de la C. C. F., M. Coldwell, le chef parlementaire du parti conservateur-progressiste, M. Graydon, et le secrétaire parlementaire de M. King, M. Brooke Claxton, sont venus causer éducation. Tous les trois, en principe, se sont déclarés respectueux de l'auto-

nomie provinciale. Et tous les trois sont favorables à une aide fédérale. Selon M. Claxton, toutefois, le fédéral, par une politique plus sociale, peut créer une situation qui permette aux provinces soulagées de régler elles-mêmes leurs problèmes éducationnels. MM. Graydon et Coldwell, celui-ci surtout¹, ont préconisé nettement des subsides fédéraux, plus d'uniformité dans les programmes, des instituteurs interchangeables d'une province à l'autre², des vues moins provinciales et plus nationales, etc.

M. Coldwell permettrait au fédéral d'établir un minimum d'instruction; ce qui lui accorderait un certain contrôle des programmes, pour le moins, et l'introduirait dans la place.

D'une part, MM. Graydon et Coldwell prétendent bien ne pas vouloir permettre au pouvoir central d'intervenir, mais d'autre part ils prônent des subventions fédérales. On se représente difficilement un gouvernement, leur objecta M. Claxton, donnant des subsides sans exiger de contrôle. M. Claxton doute que les provinces acceptent ces subventions conditionnelles³.

Le 15 mars 1944, Mlle Truax, présidente, et M. Crutchfield, secrétaire-trésorier, tous deux de notre province, notons-le au passage, présentaient les recommandations de la *Canadian Teachers' Federation* au Comité de Reconstruction de la Chambre des députés d'Ottawa. Une fois de plus, ils ont réclamé des subsides fédéraux à l'éducation, l'établissement d'un secrétariat de l'enseignement à Ottawa, la constitution d'une commission fédérale pour étudier l'unité nationale d'un point de vue national. L'association est favorable également à la fondation d'un bureau international d'éducation et à l'amendement de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord dans le plus bref délai possible. Malgré ces suggestions assez audacieuses, M. Crutchfield s'est proclamé le champion de l'autonomie provinciale. Il n'est pas favorable à un département fédéral de l'éducation

1. A mesure que croîtra la puissance de la C. C. F., comme il faut le prévoir, on entendra parler davantage de centralisation de l'enseignement. Déjà, M. Noseworthy, le vainqueur de M. Meighen aux élections partielles de 1942, un ancien instituteur, réclamait aux Communes (1^{er} mars 1943) une aide financière du fédéral aux provinces. A son tour, le parti conservateur semble s'engager décidément dans la même voie. Son chef, M. Bracken, réclamait nettement l'assistance fédérale à Hamilton le 23 avril 1944. Voir la *Gazette* de ce jour.

2. Le projet *Robbins* (*supra*) d'un diplôme étalon unique a souvent été prôné par Mlle Truax. Voir, par exemple, la *Gazette* du 4 novembre 1942.

3. *Gazette*, 9 octobre 1943.

et croit que toutes les modifications suggérées peuvent s'accomplir sans enlever aux provinces leur contrôle.

Nous avons suffisamment discuté ces propositions déjà. Nous n'y revenons pas. Signalons toutefois la nouvelle tactique de M. Crutchfield ¹. Tout en déclarant vouloir le maintien de l'autonomie provinciale en éducation, il réclame des mesures qui amèneraient forcément le contrôle fédéral.

Les propositions de la *Canadian Teachers' Federation* ont trouvé un écho sympathique chez quelques sénateurs, MM. Haig, Calder et malheureusement M. Du Tremblay, qui, le 30 mars 1944, se sont déclarés sympathiques à une aide fédérale à l'éducation. Tous les trois, cependant, veulent le respect de l'autonomie provinciale, par un illogisme déjà signalé.

A son congrès annuel, tenu au Saut-Montmorency, la *Canadian Teachers' Federation* a de nouveau réclaté des octrois fédéraux ².

Conclusion

Au cours de notre exposé plutôt historique et concret, nous avons, chemin faisant, discuté maints projets et analysé les tendances actuelles. Il nous reste à faire le partage entre le rôle respectif du fédéral et du provincial en éducation.

Citons d'abord les conclusions d'un article de sir Fred Clarke, jadis directeur du département de l'Éducation de

1. On aura remarqué le grand nombre de gens du Québec, qui ont pris part à ces tentatives de centralisation scolaire. MM. Harper, Roddick et Robbins, qui dirigèrent la première offensive (1898-1902), étaient respectivement inspecteur des *High Schools* du Québec, doyen de la faculté de médecine de McGill et ancien principal de l'école normale McGill. Durant la seconde campagne (1919-1926), signalons le sénateur Rufus Pope, représentant des Cantons de l'Est à la Chambre haute, et M. Howe, président de la *Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec*. La campagne actuelle a été jusqu'ici dirigée surtout par des gens de notre province. M. Cyril James, principal de McGill, fut président du comité fédéral de reconstruction, qui a ordonné l'enquête sur l'éducation. M. Percival, secrétaire du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, fut à la fois président de la *Canada and Newfoundland Education Association* et *chairman* du comité qui a fait l'enquête. Mlle Truax, institutrice du Québec, fut d'abord vice-présidente, puis présidente de la *Canadian Teachers' Federation*, dont le secrétaire quasi perpétuel est M. Crutchfield, aussi directeur de la *C. N. E. A.* et principal de l'école technique de Shawinigan. Ces messieurs représentent cette minorité anglaise et protestante, qui après avoir longtemps tenu en tutelle la majorité catholique et française du Québec, et l'avoir vu enfin échapper à son contrôle, rêve d'un Canada centralisé et unifié, où ils redeviendraient la majorité et nous, la minorité: revanche qu'un enseignement fédéralisé hâterait sûrement.

2. *Gazette*, 12 août 1944.

McGill, aujourd'hui rédacteur en chef du *Year Book of Education* de Londres. Paru dans cette revue en 1933¹, l'article est intitulé *L'éducation dans les dominions britanniques, — essai d'une interprétation comparée et plaidoyer pour un Institut impérial d'éducation*, titre suggestif de fortes velléités centralisatrices: « A mesure que surgit un sentiment plus fort et plus net du sens du mot « Canada », il n'est pas probable que les provinces seront privées de la moindre parcelle de leur autonomie en matière d'éducation, mais il est très probable que des efforts d'unification sur le terrain éducationnel par-dessus et en marge des systèmes scolaires provinciaux seront faits avec une constance grandissante. La récente décision du gouvernement fédéral de nationaliser la radio a beaucoup de signification sous ce rapport. D'autres tentatives se feront probablement, et les associations volontaires, *voluntary agencies*, comme la *Canadian Education Association*, la *Canadian Teachers' Association* et le *National Council of Education*, croissent en importance. »

LES « VOLUNTARY AGENCIES »

Sir Fred Clarke nous révèle incidemment une des méthodes britanniques de parvenir à des buts déterminés: la fondation d'associations libres, *voluntary agencies*, chargées de travailler à ces fins. Autour de la *Canadian and Newfoundland Education Association* gravitent de nombreuses associations subsidiaires, affiliées ou influencées par elle. Outre les sociétés déjà mentionnées, citons le *Canadian Council for Educational Research*, fondé en 1933, le *Canadian Council of Education for Citizenship*, la *National Federation of Home and School Associations*, sa filiale avancée, le Bureau national de cinéma, rivalisant d'importance avec la radio fédérale, le *National Advisory Council on School Broadcasting*, fondé en 1943, la *Quebec Association for Health, Physical Education and Recreation*, qui a son pendant dans chaque province et est chargée de promouvoir la *National Physical Fitness*, le Comité d'Éducation des Services de Guerre de la

1. P. 517. Le *Year Book of Education* est l'organe du *London Institute*, affilié à l'Université de Londres. Durant les quatre premières années de sa publication, le *Year Book* a eu comme rédacteur en chef un non moindre personnage que le très honorable lord Eustace Percy, jadis ministre de l'Éducation pour le Royaume-Uni. C'est dire l'importance de l'impérialisant Institut et de son organe, le *Year Book*.

Légion Canadienne, la *Youth Training Division of the Department of Labour* (l'Aide à la Jeunesse), le *War Emergency Training Program*, la *National Conference of Canadian Universities*, la *Workers' Educational Association*, la *Canadian Association of Broadcasters*, la *National Film Society*, la *Canadian Youth Commission*, fondée sous les auspices de la Y. M. C. A., etc. ¹.

Une fois fondées, ces associations volontaires se font reconnaître et financer par les gouvernements provinciaux ou le pouvoir fédéral ². Avec l'argent de tout le monde, elles travaillent à leurs fins propres, qui peuvent peut-être coïncider avec le bien de la majorité anglaise, rarement avec celui de la minorité française. Les membres de ces diverses sociétés sont à peu près toujours les mêmes, et les nôtres, qui n'ont même pas la juste représentation du nombre, y exercent très peu d'influence. Ce sont des associations destinées en fait à faire triompher le point de vue majoritaire et la minorité noyée n'obtient à peu près rien.

Par l'entremise de ces associations volontaires, les tentatives de centralisation en matière d'éducation se feront en marge de notre système strictement éducationnel. Sir Fred Clarke nous en avertit. Le fédéral a déjà largement envahi ce domaine extra-scolaire. Aux provinces de veiller et de faire contrepoids. L'enseignement militaire s'est développé énormément durant la guerre; et le pouvoir central entend en maintenir une large part dans l'après-guerre, en matière d'aviation et de génie surtout. Chargé d'organiser la défense du pays, le gouvernement central peut, sans doute, ouvrir des écoles militaires, navales et d'aviation. Cependant, notait M. Perrier, secrétaire provincial, au banquet offert par la Province aux délégués de la *Canada and Newfoundland Education Association*, en septembre 1943, « en collaboration avec la Légion Canadienne, nous avons créé

1. Pour faire contrepoids à ces associations volontaires, pourquoi nos sociétés nationales, telle la Saint-Jean-Baptiste, n'organiseraient-elles pas leurs filiales ou leurs sous-comités? En particulier, une association s'impose, qui grouperait sur le terrain éducationnel tous les nôtres et même tous les catholiques de toutes les provinces, une association *nation-wide* pour les 43% de la population canadienne.

2. « To make possible these more extensive activities », lit-on dans l'*Interim Report*, September, 1943-April, 1944, de la *Canada and Newfoundland Education Association*, « a greatly increased budget has become necessary... The Provincial governments and the government of Newfoundland have responded generously to an appeal for larger contributions. »

des cours pour les soldats, et aucune province ne peut afficher des résultats plus satisfaisants ». Façon d'agir plus conforme au texte de notre Constitution. Le fédéral a assumé le contrôle de la radio. Non content de surveiller l'instrument, il s'en est, par un procédé habituel, réservé l'usage: il s'est établi éducateur sur les ondes et s'est mis à instruire la population entière, jeune, adolescente et adulte. Mais les provinces et les institutions privées, comme les universités, etc., ne doivent pas abandonner au fédéral cet instrument puissant et riche de promesses. Le pouvoir central favorise les recherches scientifiques, sociales, culturelles, etc. Aux provinces de reprendre l'initiative. Par entente avec les provinces, le fédéral aide les étudiants au moyen de bourses. Également, des accords interviennent entre le fédéral et le provincial concernant l'aide à la jeunesse, l'enseignement agricole, technique, etc., fruit d'un glissement des sources de revenus en attendant l'étreinte plus ou moins lointaine des législations¹.

LES PRÉCÉDENTS

Cette collaboration du fédéral et du provincial comporte ses dangers. Notre droit constitutionnel, d'origine britannique, est en partie écrit, en partie coutumier. Ceci n'est pas nécessairement un regret, ni une critique, du droit qui nous régit, par les desseins de la Providence et l'acceptation de nos Pères. C'est plutôt un rappel, qui nous aide à utiliser ces souples insti-

1. Le 1^{er} décembre 1943, M. Bovey, directeur des relations extérieures de l'Université McGill et *chairman* du Comité national de l'Éducation des Services de guerre de la Légion canadienne, a présenté, devant le Comité de reconstruction d'après-guerre de la Chambre des Communes, un vaste programme d'éducation des adultes et des soldats retours du front, exigeant une dépense de 150 millions. On comprend quelle occasion un tel projet offrirait au fédéral d'entrer résolument dans le domaine éducatif. — Le 3 juillet dernier, à la Chambre des Communes, M. Lionel Bertrand, député de Terrebonne, dans un discours dont la haute tenue révélait peut-être de plus hautes aspirations — huit jours après il devenait candidat à la législature mais était battu le 8 août. — M. Bertrand, dis-je, réclamait un ministère fédéral de la jeunesse, qui s'occuperait de ses problèmes dans l'après-guerre; placement, formation professionnelle, santé physique, amusements, etc. Un tel ministère aurait pour attributions des matières relevant largement des domaines éducatif et social, lesquels appartiennent aux provinces. Celles-ci pourraient-elles, comme le suggère M. Bertrand, protéger suffisamment leur autonomie par des accords avec le gouvernement central? Nous en doutons. D'autres tâches plus urgentes, du reste, nous paraissent solliciter l'attention du fédéral.

tutions britanniques. Sans doute, seules les provinces peuvent légiférer en matière d'éducation, selon l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Mais le pacte confédératif n'est pas *tout* notre droit constitutionnel. Le gouvernement central peut poser des actes et créer des précédents, qui, en droit coutumier, deviendront loi un jour. Au troisième Congrès des universités de l'empire, en 1926, le représentant de l'Australie, le professeur Holme, de Sydney, protestait hautement: « Votre manière de procéder est d'élargir insensiblement, *slowly broadening down*, de précédent en précédent... une manière qui gagne du terrain par suite d'efforts, d'essais et de conquêtes de reconnaissance graduelle..., *a way that stretches over strivings and testings, and winning of gradual recognition* ¹... »

Déjà certains partisans du fédéralisme en éducation affirment. Il ne s'agit pas de se demander si le fédéral doit aider l'éducation; il le fait déjà. Ainsi, au Congrès de la *Canadian Teachers' Federation*, à Saint-Jean (N.-B.), M. Woodrow Lloyd, de la Saskatchewan, déclarait: « Le gouvernement fédéral aide déjà l'éducation par ses octrois à l'enseignement technique. La question n'est donc pas de savoir si le fédéral va aider l'éducation, mais comment il doit contribuer sa quote-part aux finances de l'éducation ². » Et la *Canada and Newfoundland Education Association*, à son congrès de Victoria, votait: « that this meeting go on record as favouring Federal Aid to Education and *express appreciation to date with the hope that the Dominion Government will expend this aid* ³. »

DANGERS D'UN BUREAU

Surtout, nous croyons devoir exprimer notre opposition à la fondation d'un Bureau d'éducation, qu'il s'appelle fédéral, national ou interprovincial.

Un office central nous paraît dangereux et inutile. Un bureau crée des bureaucrates. On veut un bureau semblable au Bureau d'Éducation de Washington, le *United States Office*

1. The State and the University, *Third Congress of the Universities of the Empire*, Report of Proceedings, 1926, p. 24.

2. *Gazette*, 12 août 1943.

3. *Proceedings...*, etc., 1942, p. 27.

of Education¹. On le voulait en 1898 et M. Boucher de la Bruère, surintendant du département de l'Éducation, rétorquait que nos provinces, à l'encontre de chaque État américain, possèdent juridiction exclusive en éducation². C'est ce même bureau que voulait la *Canada and Newfoundland Education Association* à Victoria, en 1942. « An office is looked forward to — similar to the United States Office of Education in Washington, D. C. The Canadian Office, however, will not be under the control of the Federal Government³. »

Modelé sur l'office de Washington, ce bureau serait évidemment relié à Londres, centre de l'empire, d'où partent toutes les tentatives de centralisation sur le terrain éducationnel comme sur tous les autres. Il serait relié par le *London Institute* naturellement. Raison de plus pour n'en pas vouloir. Le *Year Book of Education*⁴, son porte-parole, énonçait trop bien le but de cet Institut: « ... la création à Londres d'un centre puissamment organisé pour la discussion et les recherches continuelles des problèmes éducatifs importants pour les parties du Commonwealth britannique et la formation d'hommes et de femmes qui joueront des rôles d'importance plus qu'ordinaire dans les systèmes éducationnels du Commonwealth ».

DANGERS DES SUBSIDES

On prétend également que l'éducation, au Canada, ne peut progresser sans octrois fédéraux. La bataille des subsides s'est faite jusqu'ici chez les instituteurs protestants, gagnés aujourd'hui à ce projet. Le parlement renferme déjà quelques partisans de ce projet, comme nous l'avons vu plus haut. Le grand public n'est guère au courant, ni encore ému, malheureusement. Nous affirmons de nouveau notre opposition à des subsides fédéraux directs à l'instruction. Même dans le cas extrême où une province semblerait incapable de subvenir aux nécessités

1. Dès 1838, Henry Barnard, un des pionniers de la neutralité scolaire aux États-Unis, commençait une campagne aboutissant en 1867 à la fondation de ce bureau ou centre d'information. (Voir *Research in the United States Office of Education by Charles Judd*, Washington, 1939.)

2. *Éducation et Constitution*, pp. 15 ss.

3. *Culture*, t. III, (1942), p. 533.

4. 1933, p. XXXIII.

de l'éducation, l'assistance *permanente et directe* à l'instruction dans cette province provoquerait des jalousies et une surenchère électorale. Bientôt toutes les provinces réclameraient des octrois similaires. Or, des subsides sans contrôle, c'est trop beau pour être vrai.

L'exemple suivant le démontre. Le gouvernement anglais a commencé en 1839 à donner des subsides à l'éducation. Soixante ans plus tard (1899) apparaît un *Board of Education*¹. A ce bureau, une loi, en 1944, projette de substituer un *ministère de l'Éducation*². On voit la courbe. D'abord des octrois (1839), qui appellent un bureau de l'Éducation (1899), auquel on substitue un ministère de l'Éducation (1944). *De même des subsides fédéraux* amèneraient un *bureau fédéral*, remplacé tôt ou tard par un *ministre fédéral de l'Éducation*.

C'est la route inverse qu'on a suivie aux États-Unis. Réclamé dès 1839 par les partisans de la sécularisation scolaire, le *United States Office of Education* voyait le jour en 1867³. Il ne devait exercer aucun contrôle sur l'éducation, qui relève de chaque État. Mais depuis quelque temps un projet d'octroi fédéral de 300 millions de dollars revient tous les ans devant le Congrès et finira peut-être par passer. Les catholiques combattent résolument le projet, de concert avec tous les partisans d'un enseignement décentralisé. Le *Bureau fédéral* de l'éducation aux États-Unis a donc produit une centralisation de l'enseignement et propagé l'idée de *subsides fédéraux*, qui centraliseraient encore plus le régime scolaire de nos voisins et les conduiraient eux aussi tôt ou tard à un *ministère fédéral de l'Éducation*.

Il faut plus d'argent à l'éducation. Tous en conviennent. Mais pourquoi recourir aux subsides fédéraux? L'argent que distribue le fédéral, d'où vient-il? Il ne lui tombe pas en pluie du ciel. Où le fédéral prend-il les milliards d'impôts de guerre? Dans la poche de Baptiste et des autres Canadiens. Où prend-il les milliards qu'il emprunte? Dans la poche de Baptiste... Où prendrait-il l'argent des subsides scolaires? Dans la poche de Baptiste. Ottawa distribuerait à Baptiste l'argent de Baptiste, qui ne serait plus maître de ses écoles.

1. *Year Book of Education*, 1940, pp. 245 ss.

2. *Gazette*, 18 avril 1944.

3. *Research in the United States Office of Education by Charles Judd*, Washington, 1939.

LES PROVINCES TROUVERONT L'ARGENT

Où prendre l'argent requis pour l'éducation ?

La paix venue, les provinces récupéreront les impôts cédés au gouvernement central pour la durée de la guerre. Il devra s'opérer une redistribution des sphères de taxation entre les gouvernements provinciaux et le fédéral. Si les provinces ont le devoir exclusif de s'occuper de l'instruction publique, elles ont le droit, en bonne logique, de recueillir les impôts nécessaires. Chaque province levant ses impôts scolaires, Baptiste fera de même. Il recueillera lui-même l'argent requis pour l'éducation et restera le maître de ses écoles.

Que le fédéral, par une politique plus humaine — il semble vouloir s'y engager par la promesse des allocations familiales — crée une situation où les provinces soulagées puissent mieux s'acquitter de leurs obligations éducationnelles.

Chaque province — Québec spécialement — doit pouvoir résoudre ses problèmes éducationnels dans les cadres de son autonomie et sous la protection de la Constitution. *Ne pas le tenter serait une démission.* Mais, en ce cas, qu'elles ne soient pas surprises de voir le fédéral intervenir avec l'appui de l'opinion publique.

Chaque province doit défendre jalousement ses prérogatives scolaires, mais surtout les pratiquer. Pourquoi laisserions-nous toujours aux autres le soin de poser les actes et de créer les précédents, qui un jour sont loi ?

Pour nous du Québec, l'autonomie est condition essentielle de la survie de nos écoles confessionnelles. Si nous laissons l'éducation glisser peu à peu du solide terrain provincial, où nous faisons nombre, sur le plan fédéral, où nous serons toujours minorité, c'en serait bientôt fait de notre système confessionnel, et nous verserions dans la neutralité scolaire.

Que les provinces — Québec en particulier — n'aient pas peur de voir grand et trouvent les millions requis. Ces millions leur reviendront en œuvre de vie. Bientôt les provinces n'auront plus à défendre leur autonomie: leurs œuvres parleront mieux que les mots.

ATTAQUE DE FLANC

Notons, pour finir, la tactique actuelle. En 1899 et en 1919, une attaque de front contre nos écoles a échoué. Aujourd'hui, c'est un mouvement enveloppant que l'on tente. Cette attaque

de flanc doit échouer, tout comme ont échoué les deux charges frontales qui ont précédé. Nous tenons à nos écoles confessionnelles, comme à la prunelle de nos yeux. Durant plus de cent quatre-vingts ans nous avons lutté pour les avoir d'abord, puis pour les garder. La Constitution de 1867 réserve aux seules provinces le droit de faire des lois scolaires, tout en garantissant les droits acquis relatifs aux écoles séparées. L'instruction est et demeurera une question de juridiction exclusivement provinciale. L'autonomie des provinces doit demeurer pleine et entière en cette matière. Nous sommes entrés dans la Confédération à cette condition. C'est à cette condition que nous y resterons.

Table des matières

PREMIÈRE CAMPAGNE : la <i>Dominion Educational Association</i>	2
DEUXIÈME CAMPAGNE : le <i>National Council of Education</i>	6
TROISIÈME CAMPAGNE	12
Bureau fédéral d'éducation	13
Subsides fédéraux	16
Dernières escarmouches	20
CONCLUSION	22
Les <i>Voluntary agencies</i>	23
Les précédents	25
Dangers d'un bureau	26
Dangers des subsides	27
Les provinces trouveront l'argent	29
Attaque de flanc	29

Imprimi potest: Antonio DRAGON, S. J., Provincial

Nihil obstat: Émile GERVAIS, S. J., Cens. dioc.

Imprimatur: † J.-C. CHAUMONT, Év. d'Arena, Aux. de Montréal

Montréal, 15 septembre 1944.

Une offre exceptionnelle

Le besoin d'espace nous oblige à sacrifier nos réserves

Choisissez dans les listes de l'Ecole Sociale Populaire et de l'Oeuvre des Tracts les brochures qui vous intéressent.

Les brochures de l'E. S. P. se vendent 15 sous l'exemplaire. Nous vous les laissons franco aux prix suivants :

5 pour 60 sous	—	12 pour \$1.00
50 pour \$3.00	—	100 pour \$5.00

Les brochures doubles comptent pour deux.

Les brochures de l'Oeuvre des Tracts se vendent 10 sous l'exemplaire. Nous vous les laissons franco aux prix suivants :

10 pour 80 sous	—	15 pour \$1.00
50 pour \$2.50	—	100 pour \$4.00

Cette offre ne vaut que pour un exemplaire de chaque numéro, sauf quelques cas particuliers qui pourront nous être soumis.

Qu'on se hâte de profiter de cette offre exceptionnelle.

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

1961, rue Rachel Est

MONTRÉAL

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

176. *La Mission sociale de l'hygiène.*
Dr J.-A. Baudouin
177. *Les Associations ouvrières au Canada.* E. S. P.
178. *Rolary et Maçonnerie.* E. S. P.
179. *L'Indissolubilité du mariage.*
R. P. E. Jombart, S. J.
180. *Le Tourisme source de richesse.*
Eugène L'Heureux
181. *La Vaccination antituberculeuse.*
Dr J.-C. Bourgoïn
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.*
Joseph Risi
- 183-184. *La Paroisse au Canada français.*
R. P. Adélar Dugré, S. J.
185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.*
Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles.*
Mme W. Raymond
188. *Les Communautés religieuses et la Cité.*
Juge C.-E. Dorion
189. *Les Œuvres dans la Cité.*
R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien.* E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi.*
Wilfrid Guérin
192. *L'Eglise et la question syndicale.*
PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins.* Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.*
S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux.* S. G. Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche.* XXX
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques.* XXX
200. *Pour le bon journal.*
Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *La Sens catholique.*
E. Mercier et G. Ladouceur
- 204-205. *Instruction ou Education.* Esdras Minville
206. *En Russie soviétique.* E. S. P.
- 207-208. *Manuel antibolchévique.* E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat.*
Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*
S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 214-215. *L'Etat et le mariage.* Juge C.-E. Dorion
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique.*
R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticommuniste.* E. S. P.
219. *Pour la colonisation.* E. S. P.
220. *Le Rêve communiste.*
R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la Paix.* E. S. P.
225. *La Profession agricole.*
Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité.*
R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer.*
Rde Sr Gérin-Lajoie
228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma.*
E. S. P.
230. *L'Action catholique et l'Épargne populaire.*
E. Poirier et W. Guérin
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.*
E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation.*
Abbé Edouard Beaudouin
238. *L'Œuvre de la Colonisation.* Esdras Minville
241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*
Abbé Philippe Perrier
242. *La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.*
Mgr Georges Gauthier
- 243-244-245. *Le Mouillage du capital.*
Adrien Gratton
- 251-252. *Journées anticommunistes — I.* E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II.* E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
257. *Le Chômage de la jeunesse.* E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts.*
Ligue de la Classocratie
261. *L'Apôtre laïque.* R. P. Th. Pinal, C. S. S. R.
262. *Le Komintern.* Entente Internationale
263. *L'Encyclique « Immortale Dei ».*
S. S. Léon XIII
264. *Allocations familiales.* Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou.* E. S. P.
266. *La Crise libérale.* R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*
En collaboration
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada.*
Esdras Minville
273. *L'Orientation professionnelle.*
Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme.* E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels.*
R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticommuniste.*
P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne.*
Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée.*
R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Divini Redemptoris » et « Mit brennender Sorge ».* S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques.* Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne.*
Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique.*
Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malfaisance du capitalisme actuel.*
Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative.*
P. Richard Arès, S. J.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

291. *Encyclique « Libertas praestantissimum »*. S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique*. Jean Filion
293. *Pour que vive notre français.* P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses.* R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale.* P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français.* Olivar Asselin
297. *Pour un ordre nouveau.* Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste.* Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance.* Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises.* Mgr Wilfrid Lebon
303. *Une enquête sur le communisme à Québec.* Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire.* François-Xavier Boudreault
305. *L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente.* S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle.* Maxim. Caron
307. *La Législation anticommuniste dans le monde.* E. S. P.
308. *La Paix.* S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Po. ficatus ».* S. S. Pie XII
311. *Tempérance.* Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative.* F.-A. Angers, L.-M. Guoin, E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
313. *La Canalisation du Saint-Laurent.* Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique.* R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Eglise et l'ordre social.* Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien.* S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social.* R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique.* R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme.* R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites.* Jean Guiraud
323. *L'Education nationale.* Abbé P.-Em. Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique.* R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France.* E. S. P.
326. *La Communion des saints. (Allocutions et lettres — I)*. S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France.* Georges Pernot
328. *La Restauration sociale.* Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste. (Allocutions et lettres — II)*. S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques.* E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII* R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française.* E. S. P.
334. *La Société contemporaine.* Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau. (Allocutions et lettres — III)*. S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique.* Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie.* S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail.* E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Roisiers).* Abbé Charles-Edouard Bourgeois
340. *La Saintelettre du Pape Pie XII. (Lettre pastorale collective et mandement).* Nos Evêques
341. *Providence divine. (Allocutions et lettres — IV)*. S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre.* E. S. P.
343. *Qu'est-ce qu'un catholique pratiquant?* S. Exc. Mgr Courchesne
344. *Jubilé épiscopal. (Allocutions et lettres — V).* S. S. Pie XII
345. *Le Droit de Suffrage.* Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie.* B. S.
347. *L'Organisation corporative au service de la démocratie.* Maximilien Caron
348. *Les Bienfaits du mariage. (Allocutions et lettres — VI)*. S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres.* Mgr Desranleau
350. *Petit Guide moral du législateur.* P. Richard Arès, S. J.
351. *Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école.* J. O. C.
352. *Le plus grand péril.* R. P. Archambault, S. J.
353. *Ce Secrétariat permanent d'Education.* R. F. Léopold, C. S. C., M. A.
354. *Message de Noël 1942. (Allocutions et lettres — VII)*. S. S. Pie XII
355. *L'Organisation corporative portugaise.* Oliveira Salazar
356. *Les Sources de l'Action catholique.* R. P. Archambault S. J.
357. *Le Rôle du gérant municipal.* G.-E. Marquis
358. *L'Épargne.* J.-M. Leduc, N. P., A. Rioux
359. *Soucis de l'Eglise. (Allocutions et lettres — VIII)*. S. S. Pie XII
- 360-361. *Pour un Ordre meilleur.* R. P. Archambault, S. J.
362. *Les Allocutions familiales au Canada.* Mlle D. H. Stepler
363. *Message au monde entier. (Allocutions et lettres — IX)*. S. S. Pie XII
364. *Qui réorganisera l'Europe?* Théodore Aubert
365. *L'Eglise et le nationalisme.* P. Richard Arès, S. J.
366. *Tout un peuple se dresse...* E. S. P.
367. *Catéchisme du Citoyen.* R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
368. *Écoles « nationales ».* R. P. L. C. de Léry, S. J.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.